

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

PROCES VERBAL

Conseil Communautaire n° 86 du 11 avril 2016

Présents : MMES : Berrier, Timon, Michot, Juget, Lessinger, Tassel, Jacquier, Zaidi, Da Fonseca, Etienne, Castellain, Bigault, Chazouillères, Dreze, De Saint Loup, Gauthier ET MM : Villette, Gérin, Miguet, Corbin, Bernard, Blanchot, Senoble, Demelun, Aguilar, Lioret, Chon, Vary, Lechner, Chereau, Jégo, Albouy, Vallée, Henri Brun, Chéron, Afonso, Hermann Brun, Gaultier, Tychensky, Martinez, Benard, Ruiz, Gosserez,

Pouvoirs : M. Lopez a donné pouvoir à Mme Berrier, Mme Leroy a donné pouvoir à Mme Etienne, M. Chkif a donné pouvoir à Mme Zaidi, M. Reguig a donné pouvoir à M. Chéron, Mme Quimbre a donné pouvoir à M. Benard.

Secrétaire de séance : Mme Chazouillères

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Elit à la majorité absolue

◆ M. Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI en tant que Président de la Communauté de Communes des Deux Fleuves.

Fixe à l'unanimité

◆ le nombre de Vice Présidents de la Communauté de Communes des Deux Fleuves à 14.

Elit à l'unanimité des suffrages exprimés

- ◆ 1er Vice Président, Romain SENOBLE
- ◆ 2ème Vice Président, José RUIZ
- ◆ 3ème Vice Président, Jean TYCHENSKY
- ◆ 4ème Vice Président, Denis MIGUET
- ◆ 5ème Vice Président, Monique JACQUIER
- ◆ 6ème Vice Président, Daniel VILLETTE
- ◆ 7ème Vice Président, Georges BENARD
- ◆ 8ème Vice Président, Alain DEMELUN
- 9ème Vice Président, Jean-Jacques BERNARD
- ✓ 10ème Vice Président, Jocelyne TIMON
- ◆ 11ème Vice Président, Jean-Yves LECHNER
- ◆ 12ème Vice Président, Catherine LESSINGER
- ◆ 13ème Vice Président, James CHERON
- ◆ 14ème Vice Président, Jacques VARY

Adopte à l'unanimité

◆ la délégation au Président des attributions du Conseil Communautaire.

Décide à l'unanimité

◆ de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice Présidents, d'inscrire au budget 2016 les crédits nécessaires et d'autoriser le Président ou son délégataire à signer tout document à cet effet.

Le Président,

Yves JÉGO

